

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

Arrêté

Autorisant des candidats à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Vu l'avis de la section spécialisée de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 10 mai 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Les candidats suivants sont autorisés à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 31 mai et 1er juin 2022, référence d'emploi A2ACO00098, discipline « Entomologie, écologie des interactions plantes-insectes », à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement :

- Mme Loulou ALBITTAR ;
- M. Benjamin CARBONNE ;
- M. Quentin CHESNAIS ;
- M. Thomas DAMESTOY ;
- M. Antoine GUIGUET ;
- M. Mohannad ISMAIL ;
- M. Shaukat MUHAMMAD ABDULLAH ;
- Mme Ainara PENALVER CRUZ ;
- M. Benjamin YGUEL.

Article 2

La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

23 MAI 2022

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE